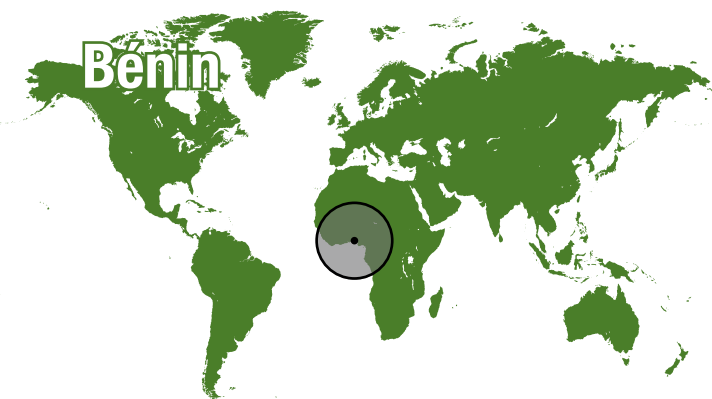


ÉVALUATION PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



PRÉSENTATION

INTITULÉ DE LA MISSION

Suivi écologique dans le Parc National de la Pendjari, au Bénin.

PRÉSENTATION DU PARTENAIRE ET DU SITE D'INTERVENTION

Dates clés

1951 : Création de la Réserve de faune partielle de la boucle de la Pendjari.

1955 : Réserve totale de faune de la boucle de la Pendjari.

1959 : Création des zones cynégétiques de la Pendjari et de l'Atakora.

1961 : La Réserve totale de faune acquiert le statut de Parc National.

1986 : Désignation de Réserve de biosphère, MAB UNESCO ¹.

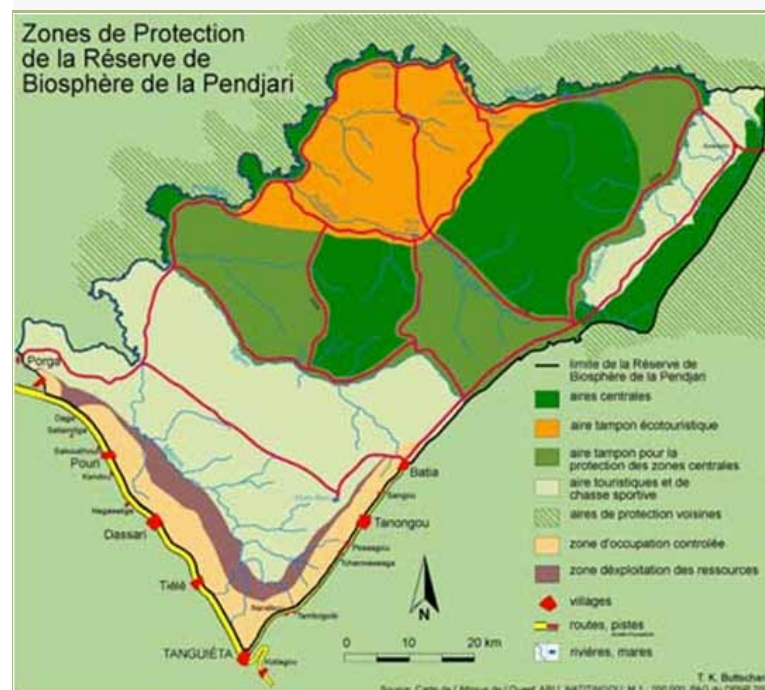
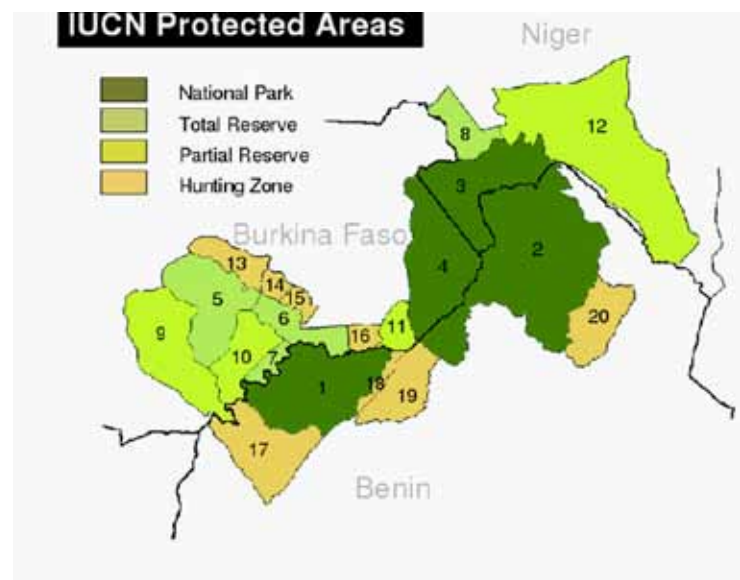
2007 : La vallée de la rivière Pendjari est classée RAMSAR ².

2012 : Le Parc a constitué un dossier de demande de reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (la rivière de la Pendjari abrite 7 des 9 espèces endémiques de poissons du bassin de la Volta et le Parc comprend une forêt équatoriale et sa faune que l'on ne retrouve habituellement pas dans cette zone de savane).

Caractéristiques physiques

La Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), plus communément appelée Parc National de la Pendjari (PNB), se trouve à l'extrême nord-ouest du Bénin. Elle fait partie d'un grand ensemble de réserves de la région et s'étend sur 275 000 hectares (470 000 hectares en intégrant les zones cynégétiques). Le Parc National de la Pendjari fait partie intégrante du complexe transfrontalier WAP qui inclut également le parc du W (Bénin, Niger, Burkina

Faso), la réserve d'Arly (Burkina Faso). Ce complexe transfrontalier est le plus grand ensemble d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques d'Afrique de l'Ouest. Il protège la moitié de la population d'éléphants d'Afrique de l'Ouest (quelque 4 000 éléphants recensés en 2010 dans l'ensemble du complexe transfrontalier), plus de 378 espèces d'oiseaux sédentaires et migrateurs.



La Réserve de Biosphère de la Pendjari n'est pas uniforme et se décompose en différentes zones :

- la zone centrale, zone de protection intégrale au sein de laquelle les activités humaines sont restreintes à la recherche et à la surveillance ;
- les zones tampon, qui entourent les aires centrales et de transition. Ces zones sont brûlées avant chaque saison sèche pour, d'une part, protéger les aires centrales des feux tardifs et, d'autre part, permettre la repousse d'herbes vertes dont les herbivores se nourrissent ;

¹ Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO.

² Convention relative aux zones humides d'importance internationale.

- les zones de chasse, autrement appelées zones cynégétiques. Ce sont des aires dans lesquelles la chasse sportive est autorisée (de mi-décembre à mai). Il existe 3 zones de ce type dans la RBP. Ce sont des zones de chasse privée, placées sous le contrôle de l'office d'État chargé de la gestion de la réserve et exploitées par des guides de chasse professionnels (également concessionnaires de ces zones). Cette chasse est très réglementée et coûteuse. Le permis de chasse au Bénin coûte environ 450 euros, le tarif d'un guide de chasse pour une semaine s'élève à près de 6 000 euros et la taxe d'abattage est également élevée (environ 2 300 euros pour un lion, 600 euros pour un buffle...). Par ailleurs, les quotas de chasse sont très stricts et déterminés chaque année en fonction de l'évolution des différentes populations animales. Par exemple, la chasse du lion a été interrompue pour la saison 2002-2003, car la population n'était pas assez importante ;
- les Zones d'Occupation Contrôlées (ZOC) : ce sont des zones situées en périphérie des aires protégées. Les populations peuvent s'y installer pour vivre mais à certaines conditions. En effet, les cultures doivent être durables. Par exemple, la culture du coton biologique est recommandée (mise en place de séances de sensibilisation des cultivateurs pour l'abandon de la culture du coton dit conventionnel nécessitant l'usage de pesticides et autres produits nocifs pour l'environnement et la santé des populations) ;
- en périphérie du parc de la Pendjari, la population ne cesse d'augmenter dans ces ZOC et les espaces agricoles ne sont plus aujourd'hui suffisants pour nourrir tout le monde. La création de Réserves Villageoises de Chasse Autogérées (REVICA) constitue une source de revenus pour les Associations Villageoises de Gestion des Ressources en Faune (AVIGREF). Les membres des REVICA travaillent en collaboration avec les AVIGREF pour la définition de zones de chasse communautaire dans les ZOC et le développement de la petite chasse et des safaris. Les populations vivant dans ces ZOC ont en effet compris tout l'intérêt de donner une place à la chasse communautaire et aux safaris : cette activité constitue une diversification des sources de revenus et un nouvel apport financier pour ces communautés (du fait des tarifications des safaris et de la revente de la viande chassée).

Organisation

Le PNP, créé en 1951, était initialement géré par l'administration forestière, ce n'est que depuis 2000 qu'il est géré par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), cet office d'État ayant pour mission la conservation et la gestion des aires protégées du Bénin. Ce centre a deux composantes dont la Réserve de Biosphère de la Pendjari et la Réserve de Biosphère du W. Cette nouvelle gestion de proximité a vu le jour pour répondre aux problèmes évidents que posait une gestion à distance (défaut de communication entre le CENAGREF et les populations riveraines, problèmes liés à la conservation

des ressources naturelles...).

Le service écologique (ou service « de production ») collecte les données écologiques, les analyse et en obtient des résultats ayant des visées multiples : politiques, scientifiques, financières et décisionnelles. Il est composé de 2 salariés.

Le service de promotion touristique s'occupe de la production du matériel publicitaire, des dépliants, du site Internet et de tous les supports de communication utiles à la valorisation du site (1 salarié). Depuis plusieurs années, le tourisme est en hausse constante dans le parc : en 2000 on compte moins de 3 000 visiteurs. En 2011, ce chiffre a plus que doublé puisque ce sont 6 467 touristes, toutes nationalités confondues, qui sont venus pratiquer un tourisme « de vision ». Le parc a également accueilli 74 chasseurs professionnels pour la grande chasse.

Le service de surveillance et de protection, chargé de la lutte contre le braconnage, rassemble trois catégories d'acteurs principaux et 20 personnes au total sans compter les auxiliaires villageois : 1 chef de service surveillance et aménagement, 3 chefs d'unités mobiles et 16 écogardes. Les écogardes sont recrutés parmi les populations locales et formés par le CENAGREF. Les auxiliaires villageois sont rémunérés par les AVIGREF des associations villageoises de même que les chasseurs professionnels locaux, longtemps considérés comme braconniers. Jusqu'à la fin 2009, ces derniers ne faisaient pas partie du dispositif de surveillance, mais depuis lors un partenariat a été scellé entre eux, la DPNP et les AVIGREF. En échange de leur collaboration avec les équipes de surveillance du parc, ils bénéficient désormais de 22 millions de FCFA (33 500 euros) par an, qui sont entièrement versés par le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées³ (PAGAP). Cette somme est dédiée à la prise en charge financière des patrouilles de surveillance quotidiennes ainsi qu'à celle des interventions plus ponctuelles.

Le service administratif et financier, composé de 4 personnes. L'objectif à moyen terme est le renforcement de l'autonomie financière via la mise en place d'un fonds fiduciaire rassemblant différents bailleurs : les intérêts capitalisés serviront à autofinancer le parc à hauteur de 34 %.

Gestion financière

Le Parc National de la Pendjari ne peut à l'heure actuelle assurer à lui seul le financement de son fonctionnement. C'est pourquoi il fait appel à des partenaires techniques et financiers qui lui viennent en appui. C'est dans ce cadre que le PAGAP et le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) sont lancés pour soutenir techniquement et financièrement le centre jusqu'en 2017. Ce projet doit conduire à la mise en place effective de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA). Cette fondation est un

³ L'objectif de ce projet est de renforcer la protection de la biodiversité dans les écosystèmes de savane du nord du Bénin à travers des mesures de conservation et la réduction de la pression anthropique sur les ressources des parcs nationaux. D'un budget global de 3,285 milliards de FCFA sur cinq ans, le PAGAP bénéficie du soutien de l'UICN. Il est conjointement financé par la Banque Mondiale, le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et la Coopération financière allemande KfW.

instabilité, bien que les effectifs et les densités ne varient pas significativement. Lorsque nous comparons les différents résultats de chaque année par strate, nous constatons une baisse de la population de cette espèce. Étant donné que la plupart du temps la strate de Porga est toujours la dernière à être dénombrée, la fatigue des équipes de dénombrement peut entraîner un biais dans la collecte des données.

Pour l'ensemble, les causes probables peuvent être soit le braconnage, soit la présence des pêcheurs à certains endroits pouvant entraîner le déplacement des espèces d'une strate à une autre, soit la présence de nouveaux chefs d'équipe pour la collecte des données, soit l'augmentation visible des carnivores (prédation). Les précisions plus scientifiques concernant l'état des populations des espèces étudiées pourront être fournies par une étude approfondie de la dynamique des populations de cobes de Buffon intégrant la table de vie. Cela pourrait permettre de bien préciser l'état des populations (croissante, stable, décroissante). »

Aujourd'hui, ces informations ne sont pas encore disponibles, la DPNP doit encore mutualiser les données de l'ensemble du complexe « W - Arly - Pendjari ».

En outre, l'objectif de financement du Parc est basé sur l'autofinancement et donc sur une plus grande part des recettes du Parc dans le recouvrement des dépenses. Ces recettes sont en augmentation croissante depuis 2000. En 2011, elles s'élèvent à 227 910 euros, dont près des deux tiers proviennent du tourisme cynégétique (chasse et pêche). Elles sont partagées entre les AVIGREF (30 %), le CENAGREF (23 % pour ses frais de fonctionnement) et la direction du Parc (47 % pour son fonctionnement).

À ces recettes s'ajoutent :

- la vente de matériel (vieux ou saisi), les transactions juridiques, les locations et la vente de souvenirs (198 euros grâce à la revente des vélos de braconniers saisis) ;
- les subventions et frais de mission de Planète Urgence (7 144 euros qui ont servi au réaménagement du poste de recherche d'Arly, à l'achat d'une pompe à eau pour l'alimentation du poste, à l'équipement des équipes du parc de trousse de secours et de brancards, à l'acquisition d'un ordinateur pour la saisie des données de GPS, pentadécamètres, appareil photo numérique...)

Malgré une progression constante des revenus issus du tourisme de vision, le tourisme cynégétique reste aujourd'hui la source de financement la plus importante : en 2011, sur 6 467 touristes enregistrés, seulement 74 sont venus pour chasser, ce qui représente la moitié des recettes (88 millions de FCFA sur les quelque 145 millions récoltés au total) !

OBJECTIFS DU PROJET

Contribuer à dresser un état des lieux de la faune du

Parc National de la Pendjari. Depuis plusieurs années, les données récoltées montrent une évolution positive de la faune du Parc, en témoigne l'évolution du nombre de lions : de 71 lions observés par les volontaires de Planète Urgence et les équipes de surveillance lors de la saison 2009-2010, l'effectif s'élève à 89 individus pour la saison 2010-2011.

Les volontaires viennent donc en appui aux équipes du Parc : recensement sur piste, recherche de traces de lions, calcul de distances de fuite des cobes de Buffon, gestion des feux précoces et de correction. Pour ce faire, ils sont logés dans un ancien poste de recherche situé au cœur du Parc (en immersion totale dans l'environnement de la mission, la localisation permettant une bonne couverture de l'ensemble des zones à sillonner).

INTERVENTION

VOLONTAIRES ET DATES D'INTERVENTION

74 volontaires ont réalisé 22 missions auprès de la direction du Parc et de son service écologique entre décembre 2009 et mai 2011.

INTERVENTION DES VOLONTAIRES ET RÉALISATIONS

Les missions de suivi écologique dans le Parc National de la Pendjari s'étalent sur quinze jours. Le premier jour est consacré à des entrevues avec les autorités du CENAGREF à Tanguéta. Ces *briefings* ont pour objectif de recontextualiser l'intervention des volontaires dans un cadre global, de leur exposer les problèmes auxquels le Parc National de la Pendjari est confronté et en quoi les volontaires apportent une véritable valeur ajoutée au travail des équipes permanentes. Une fois sur le terrain, les volontaires sont formés à l'utilisation du GPS (qui sert à l'enregistrement de la localisation des données) ainsi qu'à l'évaluation des distances (indispensable pour mesurer les distances de fuite des animaux) et enfin à la reconnaissance des animaux qu'ils vont recenser.

Chaque journée se décompose en trois temps : une première sortie le matin, de 7 heures à 13-14 heures, une pause jusqu'à 16 heures (heures pendant lesquelles les animaux sont en sommeil et au cours desquelles les volontaires saisissent les informations dans la base de données), puis une autre sortie de 16 heures à 19-20 heures. Voici les principales activités réalisées par les volontaires lors des missions.

Recensement sur piste

Les volontaires sillonnent le parc en voiture (conduits par un chauffeur expérimenté), localisent et consignent les animaux rencontrés, leur nombre, leur sexe, leur âge lorsque des signes le permettent...

Recherche de traces de lions autour des mares

Les volontaires font le tour des points d'eau à pied dans l'objectif de recenser les empreintes de lions, les photographier, les mesurer et les localiser sur GPS. Les

données ainsi recueillies contribuent à l'alimentation de la base de données du Réseau Ouest et Centre Africain sur la Conservation du Lion (ROCAL). Créé en 2002, ce réseau a pour objectif d'assister à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à la capitalisation des stratégies et programmes d'action en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale pour assurer la conservation des grands prédateurs en général et du lion en particulier.

M. N'Sera témoigne :

« En 2011, les équipes de Planète Urgence et de la surveillance ont enregistré 41 contacts avec les lions dans la RBP avec un total de 89 individus. En comparant ces données avec celles de l'année antérieure, nous constatons une augmentation du nombre de contacts avec les lions. Cela s'expliquerait par le fait de la quiétude (protection) dont bénéficie la faune dans la zone de développement touristique qui est la zone par excellence d'observation des lions.

En dehors du lion, nous avons constaté une augmentation de la fréquence d'observation des guépards aussi bien par les touristes que par les volontaires de Planète Urgence. Deux missions ont eu cette opportunité. Elles ont observé au total 6 guépards. Le livre d'or mis à la disposition des touristes nous révèle aussi quelques observations. »

Distances de fuite

Le calcul des distances de fuite est une activité essentielle à la bonne gestion du Parc. Elle permet d'évaluer l'efficacité du système de surveillance antibraconnage en calculant la distance minimale qui peut être atteinte entre l'observateur et l'animal avant que celui-ci ne bouge, démontrant par là son degré de stress et de peur vis-à-vis de l'homme, stress généralement en hausse lorsqu'il y a braconnage.

Pour cela, une voiture doit rouler sur les pistes à la vitesse constante de 30 km/h : lorsque l'observateur aperçoit un animal (cobe de Buffon ou phacochère sont les deux espèces sur lesquelles s'effectue ce calcul), la voiture ralentit à 10 km/h et se dirige vers le centre du groupe d'animaux observés jusqu'à ce que ceux-ci s'enfuient. La voiture doit s'arrêter et la distance entre la voiture et le point de départ de la fuite est évaluée ainsi que la distance sur laquelle les animaux fuient avant de s'arrêter à nouveau. Ces informations sont consignées par les volontaires puis intégrées à la base de données informatique du service écologique.

Les données ainsi collectées permettent une stratégie de lutte contre le braconnage plus efficace, les équipes de surveillance étant dès lors orientées en priorité vers les zones les plus soumises à la pression des braconniers. Les volontaires sont les seuls à collecter ce type d'informations pour le compte du Parc National de la Pendjari depuis le début de cette mission en 2004. Grâce à ces informations précises et régulièrement mises à jour, il devient plus facile d'optimiser les faibles moyens logistiques dont dispose le parc dans sa lutte contre les braconniers. En effet, l'UICN préconise la présence d'un écogarde pour 5 000 hectares. La superficie du Parc National de la

Pendjari est de 470 000 hectares, 94 écogardes devraient donc être dédiés à sa surveillance, au lieu des 20 qui le sont actuellement.

La synthèse des distances de fuite mesurées de 2004 à 2010 révèle deux points importants : d'une part, une augmentation du nombre de Kobus kob kob observés entre 2004 (451 individus) et 2010 (2 427 individus) et d'autre part, une baisse considérable de la distance de fuite chez les Kobus kob kob observés. Les calculs de distance de fuite effectués en 2010 ont mis en lumière l'importance d'accentuer la surveillance sur les zones de la mare Tiabiga et sur la zone de chasse de Porga, zones qui ont été davantage soumises à pression que par le passé (2,01 % des Kobus kob kob observés en 2010 ont fui dans ces zones sur une distance de 61 à 200 mètres ou plus).

Feux précoces et feux de correction

La question des feux est sensible dans l'imaginaire des visiteurs du parc, la réaction face à cette gestion des ressources naturelles étant bien souvent négative. Djafarou Tiomoko, ancien directeur du Parc National de la Pendjari le reconnaît :

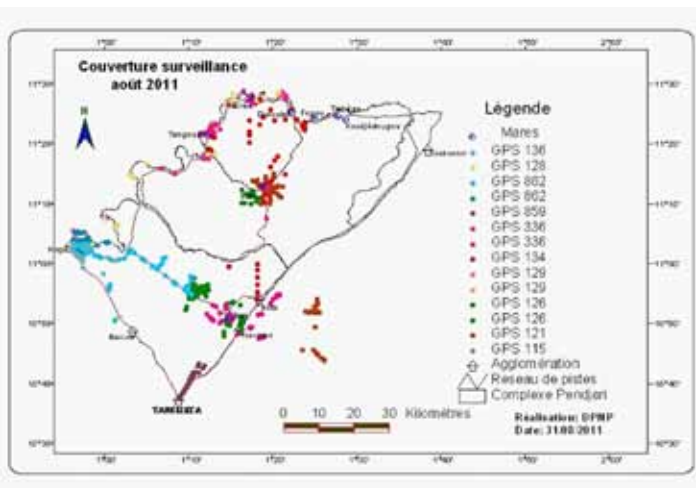
« Est-il admissible que les feux ou les brûlis soient appliqués dans un Parc National ? Dans une Réserve de Biosphère ? La réponse est non... et oui. Non, parce que les feux, même précoces, sont une menace pour la survie de certains éléments de la biodiversité végétale et animale. Oui, parce que le rôle destructeur des feux pour certains éléments de la biodiversité est bénéfique pour d'autres. À la Pendjari, un zonage conséquent permet de gérer cette ambivalence des caractères néfastes et utiles des feux. »

Le service écologique du parc est chargé de l'exécution et du contrôle de ces feux, c'est pour cette raison que les volontaires de Planète Urgence y participent. À la reprise des missions, courant décembre et jusqu'au début du mois de février, une partie de l'activité des volontaires consiste donc à allumer ces feux, dits feux précoces et de correction. Ils consistent en « un brûlage du tapis herbacé à la fin de la saison des pluies, pendant que l'herbe est encore humide ». Ils doivent être allumés au bord des pistes, pour créer des bandes débroussaillées qui faciliteront, d'une part, la vision des touristes ainsi que le travail de lutte contre le braconnage et, d'autre part, préviendront les feux accidentels tardifs. Les feux de correction sont ensuite allumés à partir du mois de janvier pour dégager les zones éventuellement non débroussaillées par les feux précoces.

RÉSULTATS ET IMPACT

UTILISATION DES DONNÉES RECENSÉES

Les données collectées par les volontaires de Planète Urgence, par les équipes de lutte contre le braconnage et par l'équipe dédiée aux transects sont mutualisées et projetées sur une même carte topographique qui apporte une vision globale de l'état du parc, de l'évolution des populations animales et du braconnage.



Carte couverture surveillance août 2011 DPNP
recensement des différents points d'observation d'animaux

Ces informations stratégiques sont distribuées aux partenaires techniques et financiers de la DPNP. « *Il faut convaincre que ça vaut la peine d'investir* », affirme Djafarou Tiomoko. Selon lui, c'est la capacité à produire des données fiables de façon régulière qui est la clé de l'investissement des partenaires et donc de la survie du parc : « *Il y a un plus grand intérêt à aller là où il y a une plus grande visibilité, ce qui est un point déterminant et nécessite d'avoir des données à publier. Si vous ne le faites pas, vous ne rassurez pas vos partenaires...* »

C'est également grâce à une connaissance pointue de la faune et de la flore que la direction a pu obtenir au fil des ans des statuts de plus en plus précis et valorisant pour le Parc : de simple Réserve partielle de faune en 1951, il est devenu Réserve de Biosphère en 1986 tandis que la rivière Pendjari qui fait office de frontière avec le Burkina Faso est classée depuis février 2007 site RAMSAR. Par ailleurs, la RBP a soumis en 2010 un dossier de reconnaissance à l'UNESCO au titre de site éligible au classement au Patrimoine Mondial Naturel. Or, sans collecte de données fauniques, pas de telles reconnaissances et donc un moindre intérêt des bailleurs techniques et financiers à soutenir le Parc. L'UNESCO a demandé à la direction du Parc National de la Pendjari de soumettre une nouvelle fois le dossier car il manquait certaines précisions. Le dossier sera représenté prochainement à l'UNESCO, les autres composantes du complexe « W - Arly - Pendjari » souhaitant aujourd'hui être intégrées à la démarche.

Enfin, les données récoltées permettront à moyen terme de définir des circuits touristiques plus attrayants, ciblés par espèces, et ainsi de proposer un service satisfaisant aux touristes.

Il ne faut pas non plus négliger l'impact financier de la venue des volontaires sur le terrain. Le directeur du Parc estime ainsi que le travail fourni par les équipes de Planète Urgence représente une économie mensuelle d'environ 240 000 FCFA par mois (environ 366 euros), sans compter le coût d'un véhicule nécessaire aux opérations de comptage, le parc ne disposant pas des moyens pour le financer ou salarier plus de main-d'œuvre.

Il est à noter qu'à leur retour d'anciens volontaires apportent toujours leur soutien au parc : production d'un

film promotionnel, création de cartes postales destinées à la vente, création de livrets présentant la faune du parc et proposés à la vente des touristes ont apporté un véritable coup de pouce technique et financier au Parc.

Les subventions engendrées par la venue des volontaires ont également contribué au renforcement des moyens du Parc. Les subventions versées en 2010 par Planète Urgence (7 144 euros) ont contribué à la rénovation d'un ancien poste de recherche, situé au cœur du Parc, mais longtemps laissé à l'abandon. Aujourd'hui rénové, il accueille désormais les volontaires comme les équipes du CENAGREF, les écogardes et les scientifiques de passage qui peuvent y faire étape. Ces subventions ont également permis l'achat de matériel pour la collecte et la saisie des données (GPS, appareil photo numérique, pentadécamètre, ordinateur...) et de matériel de secours (brancards et trousse de secours).

PERSPECTIVES

À compter de 2012, des missions de formation en Système d'Information Géographique (SIG) et *webmastering* verront le jour pour compléter l'appui de Planète Urgence à la direction du Parc National de la Pendjari !

